

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique – Directeur : Frédéric Aimard – 1^{er} juin 2026 - 1,50 €

N° 190

Samuel Paty

On va voir le « bio-pic » sur les 11 derniers jours de Samuel Paty à reculons, par devoir civique, avec la crainte d'être choqué. On y va pour ne pas se sentir coupable soi-même du crime d'abandon. Ce dont a été précisément victime ce prof d'Histoire-Géo exemplaire. Abandon par son administration, ses collègues, ses élèves, la police... On sait l'engrenage qui a mené à son assassinat par un jeune réfugié tchéchène radicalisé, engrenage qui fait tout le scénario linéaire du film...

La bonne surprise, c'est que le film fonctionne, que l'on ne s'y ennue pas, que les acteurs sont excellents, à commencer par Antoine Reinartz, qui a la lourde charge d'incarner Samuel Paty, ou Emmanuelle Bercot, qui interprète la principale dépassée du collège. Les autres personnages sont moins affinés, mais pas moins justes. Il faut n'avoir jamais fréquenté ni le milieu de l'Éducation nationale ni celui de l'immigration musulmane pour considérer que la présentation qui en est faite serait caricaturale. Les enfants en particulier sont crédibles et naturels, les mères de famille musulmanes absolument conformes à la réalité... Il a fallu un immense courage, et le talent qui va avec, pour ceux qui jouent les « méchants » : Bachira la fille (Emma Boumali) qui a menti à son père (Kader Zaudi), celui qui va dé-



clencher la catastrophe, ou l'imam radicalisé (Azize Kabouche). Une mention spéciale pour Jean-Michel Lahmi qui joue le professeur syndicaliste qui se désolidarise ostensiblement de Samuel Paty... Le personnage de l'assassin lui-même reste dans l'ombre. Et n'est-ce pas mieux ainsi ?

Unité de lieu, de temps et d'action, sobriété dans la direction des acteurs, qualité des images justifient le

choix d'avoir réalisé une fiction et pas un documentaire ou un docu-fiction qui n'aurait pas eu le même impact. Après la scène de l'assassinat, l'œuvre d'art, car c'en est une, s'alourdit de plusieurs épilogues. Mais il faut bien expliquer ce qu'il se passe dans les locaux de la police, chez les profs, faire un premier bilan des absurdités administratives (le fameux « pas de vague », les acronymes dés-

SOMMAIRE

P. 1 : Samuel Paty. P. 2 : Excellence. – Imprévisions. P. 3 : Immigration. – Lectures. P. 4 : Argent. – Ça pique ! P. 5 : Requiem pour la présomption d'innocence. P. 7 : Silicon Valley et Vatican. – Vietnam. – Mississippi. P. 8 : Le tombeau d'Alexandre.

■ **Indonésie** : Le président Prabowo Subianto, particulièrement francophile, était en visite d'État à Paris le 28 mai. Son pays est le pays musulman le plus peuplé du monde. Une délégation militaire indonésienne défilera le 14 juillet prochain sur les Champs-Élysées. L'Indonésie a commandé 42 avions de chasse Rafale en 2022, et en a déjà reçu six. Mais la crise pétrolière actuelle affecte durement son économie.

■ **Barbouzerie** : L'hebdomadaire *Paris Match* avait publié, le 21 mai, une photo "volée" du député Charles Alloncle en compagnie de son assistante parlementaire, pour suggérer qu'il employait sa concubine, ce qui est désormais interdit par la loi. La présidente de l'Assemblée nationale Yael Braun-Pivet avait aussitôt saisi le déontologue de l'Assemblée. Edwy Plenel, de Mediapart, avait répercuté l'information... Las ! Le déontologue a blanchi, le 28 mai, le député que l'on voulait manifestement punir, par une basse manœuvre, de son récent rapport sur les dérives de l'audiovisuel public...

■ **Photovoltaïque** : La société lyonnaise Charbon qui, depuis mars 2022, ambitionnait de fabriquer 10 millions de panneaux solaires par an dans une gigafactory sur une aire de 45 hectares à Fos-sur-Mer avec 3 000 salariés directs et 9 000 emplois indirects, a annoncé, le 19 mai, sa prochaine mise en liquidation judiciaire. La législation européenne, et notamment l'« Industrie Acceleration Acte (IAA) » qui ouvre grand les portes à la concurrence asiatique, interdit jusqu'à nouvel ordre la naissance d'une telle industrie en Europe.

■ **Mode** : En redressement judiciaire depuis quatre mois, l'enseigne de vêtements pour enfants Okaïdi a annoncé, le 27 mai, le licenciement de 260 employés sur environ 2 000.

■ **Verre** : La Scop Duralex (243 salariés) qui, malgré de

humanisants), qui ont abouti à la catastrophe...

Mais le pire abandon a été celui de la Justice. Ce récit nous épargne une incursion sur le fiasco du jugement et se contente d'indiquer, en blanc sur fond noir, les condamnations bien théoriques qui ont été prononcées. Filmer ça aurait nui à l'œuvre. On le verra peut-être un jour sur la chaîne parlementaire comme on a pu revoir récemment le procès Barbie. Du point de vue de l'Histoire, est-ce du même niveau ? Les générations qui nous suivent auront peut-être à le constater. Alors ce film sur Samuel Paty restera précieux.

Frédéric Aimard

Excellence

Des réactions s'expriment face à l'effondrement de l'enseignement, malgré des îlots dans le privé et le professionnel, lesquels attirent les élèves. Ainsi, le ministre de l'Éducation nationale, Édouard Geffray, veut de l'exigence sur la maîtrise de la langue : « toute copie qui n'a pas un niveau suffisant en termes d'orthographe, de syntaxe et de grammaire ne peut pas avoir la moyenne du baccalauréat » ; cela a été accueilli comme une « opération de communication ». De même, le directeur de Sciences Po Paris, Luis Vassy, remet en ordre une institution gangrenée par les interventions extérieures et la transformation du travail académique en machine de propagande ; ses buts suscitent l'ire de 145 professeurs (sur 272 enseignants-chercheurs) qui ont dénoncé une « escalade de la répression » et une « gouvernance unilatérale ».

En fait, les opposants refusent la recherche de l'excellence. À rebours des enseignants du public et du privé d'autrefois, ils ne croient plus à l'élitisme républicain qui visait à pousser les élèves vers le haut indépendamment de leurs origines sociales. Le nivellement par des techniques pédagogiques refusant l'acquisition des savoirs de base et privilégiant la découverte intuitive a abouti à la formation de classes incultes composées d'élèves incapables de parler le même langage mais auxquels on devait donner de bonnes notes et un bac plus que généreux (une certaine sélection s'effectuant toutefois par le biais des mentions).

Notons que ce refus de l'excellence constitue un fait de société puisqu'on le retrouve dans la malbouffe, le laisser-aller vestimentaire, le langage simplifié et ordurier, l'impolitesse courante et le mépris d'autrui.

Précy

Imprévision

Le gouvernement a été surpris par les fortes chaleurs de la fin mai, alors que les scientifiques ont multiplié les avertissements sur le changement climatique. Trains immobilisés en pleine campagne pendant des heures, élèves travaillant dans des classes surchauffées, appartements transformés en bouilloires : on commente avec ardeur ces événements, qui sont oubliés dès que revient la fraîcheur.

En France et dans l'Union européenne, des dirigeants politiques et des militaires annoncent une guerre avec

la Russie dans les trois ans. Beaucoup croient à une guerre à l'ancienne avec ruées de chars alors que nous voyons en Ukraine et en Iran des guerres d'usure, où l'on s'efforce de détruire le potentiel industriel de l'adversaire.

Le point commun entre le danger de guerre et le risque climatique ? L'extrême fragilité des sociétés ouest-européennes dont le fonctionnement repose sur l'électricité. La grande panne qui a frappé l'Espagne et le Portugal le 28 avril 2025 devrait nous alerter : plus de trains ni de métros, plus de feux tricolores, d'Internet, de réfrigérateurs, de climatiseurs, et d'innombrables personnes bloquées dans les ascenseurs.... Le bref chaos provoqué par un accident technique donne un aperçu de ce pourrait être l'effet dévastateur d'un sabotage méthodique.

Il faudrait donc repenser la protection des centres vitaux du territoire et réaménager progressivement les villes pour faire face aux canicules, qui seront de plus en plus nombreuses. Par exemple, enterrer les lignes électriques et cesser de construire des tours de verre et d'aciers équipées de climatiseurs qui participent au réchauffement.

Les dangers sont connus et abondamment commentés. Les parades sont faibles et désordonnées parce que les politiques de tous bords ont pris la fâcheuse habitude de traiter les problèmes par « chantiers » et « dossiers » séparés, alors qu'il faudrait relier toutes les parades dans un plan à long terme.

Mais le long terme, pour les dirigeants politiques, ne va pas au-delà du prin-

temps prochain. Face au prévisible, cultivons l'imprévisible ! D'autres subiront les conséquences...

Claudine Uzerche

Immigration

Sauf Jean-Luc Mélenchon – encore qu'il puisse changer sur ce sujet comme il l'a fait pour d'autres –, les responsables politiques français se livrent, depuis quelque temps, à une véritable course à l'échalote concernant l'immigration. Si, du côté du Rassemblement national et de quelques autres groupes, cette préoccupation figure dans leur ADN, beaucoup sont venus à en parler plus ou moins récemment, notamment à cause de leurs électeurs voire tout simplement parce qu'ils se sont mis à scruter une population qui, très majoritairement, demande son contrôle, voire son arrêt ; le sondage CSA pour CNEWS, le JDD et Europe 1 en date du 28 mai montre effectivement 63 % des Français favorables à une suspension pendant trois ans de l'immigration légale.

Il n'est donc plus possible de se cacher derrière les grandes phrases sur « l'ouverture aux autres » et « l'accueil de ceux qui cherchent une protection ». La générosité recommandée à chacun par exemple par l'Évangile (« J'étais un étranger et vous m'avez accueilli ») ne peut plus se confondre avec une politique de passoire, Léon XIV ayant très clairement dit, comme ses prédécesseurs sauf François, qu'« un État a le droit d'imposer des règles à ses frontières ».



POLAR

Les compères

Longtemps Georges, 95 ans, Marcel, 89 ans, et Jean-Marc, nouveau retraité, se sont retrouvés sur le banc de la résidence les Merles Bleus pour refaire le monde. Mais aujourd'hui Georges n'est plus : il est décédé dans son lit.

L'autopsie montre une surdose de médicaments que le veuf n'a pas pu avaler seul. De plus les bijoux de sa défunte épouse ont disparu. Qui avait intérêt à précipiter sa mort ?

Au-delà de l'intrigue policière, le roman de Géraldine Smith est une démonstration tendre et douloureuse de la place qu'occupent « les vieux » dans la société.

« Le banc », Géraldine Smith, Albin Michel, 272 p., 19,90 €.

POLAR

L'odeur de la mort

Dans ce polar envoûtant et angoissant, l'auteure taïwanaise Katniss Hsiao met tous les sens en éveil. Yang-Ning nettoie les scènes de crime. Elle côtoie les corps en



décomposition et affronte les miasmes. Elle avait un odorat exceptionnel, elle l'a perdu au décès de son frère. Mais il semble lui revenir chaque fois qu'elle approche l'odeur de la mort.

Par mégarde, elle efface les indices d'un meurtre et se retrouve parmi les suspects. Pour laver son honneur, elle doit traquer le véritable tueur.

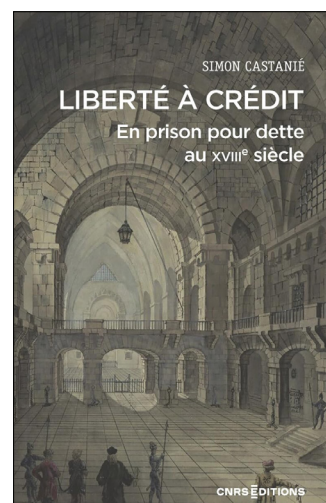
« Avant d'être des monstres », Katniss Hsiao, Actes Sud, coll. actes noirs, 464 p., 23,50 €.

HISTOIRE

Créancier et débiteur

Au XVIII^e siècle, l'on pouvait être emprisonné pour dette. L'historien Simon Castanié a compulsé les archives de la préfecture de police de Paris et relevé de nombreux cas. Les condamnés ont souvent de petits métiers : ébéniste, ciseleur... et peinent à rembourser le créancier. L'ouvrage retrace les trajectoires : l'arrestation par un huissier, le séjour en prison, la sortie de l'endettement et les faillites.

« Girl on girl », Sophie Gilbert, Actes Sud, 304 p., 23,50 €.



REVUE

De la truelle à l'IA

En archéologie, les découvertes ne viennent plus du pinceau et de la pelle. L'imagerie satellitaire fait resurgir des cités enfouies et les robots sous-marins révèlent les abysses. Les Dossiers de l'Archéologie montrent l'impact des nouvelles technologies.

Parmi les articles : le géoradar, la palynologie, la tomographie...

Dossiers de l'Archéologie, juin 2026, 12 €. En kiosque et librairie.



nombreux soutiens publics et privés, n'a aucune rentabilité et fait face à une crise de direction, devrait être mise en redressement judiciaire cette semaine par le tribunal de commerce d'Orléans.

■ **Hydrogène** : GCK (Green Corp Connection), société auvergnate de 166 salariés qui remplace les moteurs thermiques d'autocars et de camions par un moteur à hydrogène, pour 34 millions de chiffre d'affaires par an, a été placée en redressement judiciaire le 13 mai par le tribunal de commerce de Clermont-Ferrand.

■ **Pneumatiques** : Michelin, qui emploie encore 17 000 personnes sur 13 sites en France, a annoncé le 28 mai, un nouveau dispositif de départs volontaires qui pourrait toucher jusqu'à 1 500 emplois, dont les deux tiers en secteur tertiaire. Nucléaire : Framatome a posé, le 27 mai à Ugine (Savoie), la première pierre d'un bâtiment destiné à abriter la fabrication d'un alliage stratégique pour l'industrie nucléaire : l'inconel, à base de zirconium et de titane. Il emploiera 40 personnes pour un investissement de 87,5 millions d'euros.

■ **IA** : Le fonds d'investissement japonais SoftBank a annoncé le 30 mai un futur investissement de 75 milliards d'euros en France pour la construction de data centers.

■ **Justice** : Accusé de viols par plusieurs femmes, le chanteur Patrick Bruel, 67 ans, a fait annoncer, le 29 mai, qu'il annulait une quinzaine de concerts prévus en France et à l'étranger durant l'été.

■ **Justice** : Patrick Balkany, ancien maire de Levallois-Perret, 77 ans, passé en jugement le 7 avril pour deux nouvelles affaires de détournement de fonds publics, a été condamné, le 28 mai par le tribunal correctionnel de Nanterre, à 15 mois et 3 ans de prison ferme et à des amendes de 300 000 et

On voit donc fleurir, à droite, au centre et à gauche, des propositions visant à limiter les arrivées en France. Bien sûr, se manifestent encore des refus de regarder le problème en face. D'où les réactions, chez les écologistes et les Insoumis, aux propositions prudentes d'André Glucksmann sur un « projet 100 % raciste et néolibéral » ou de François Ruffin, accusé de « faire des clins d'œil aux fachos ».

Néanmoins se produit une évolution dans le discours des politiques, et d'autres suivront, soit pour ne pas rester à la traîne soit par peur de se trouver en porte-à-faux vis-à-vis des électeurs. On ne peut en effet oublier que, dans moins de onze mois auront lieu les deux tours de l'élection présidentielle avec, très vraisemblablement, des législatives dans la foulée. Tout cela demande un minimum d'empathie avec les citoyens dont on brigue les suffrages, au niveau national comme local. Voilà qui explique le succès de nouvelles expressions comme « immigration choisie » ou « ne pas fuir le début migratoire ».

Après, bien sûr, il faudra appliquer la politique sur laquelle on aura été élu ; ce sera un autre chapitre, combinant force de caractère et persévérance dans l'action. On devra aussi tenir compte des règles européennes, d'ailleurs moins favorables aux migrants.

Jean-Gabriel Delacour

Argent

Si votre entreprise a quelque trésorerie à placer en banque pour quelques mois, elle peut espérer un

taux d'intérêt autour de 1,7 % à 2,03 %. Si, en revanche, elle veut emprunter sur 10 à 15 ans auprès de la même banque française, le taux était, ces derniers jours, entre 3,40 % et 4,30 %, aligné sur le taux d'inflation subodoré pour l'année en cours... Si, plus audacieux, cette trésorerie a été placée en Bourse, elle aura potentiellement perdu 3 % à Paris (c'est le recul de l'indice du CAC40 sur les trois derniers mois), à moins qu'il ne faille prendre en compte l'indice allemand équivalent (DAX) qui « surperforme », pour ne rien dire des indices américains affichés par Standard & Poor, avec un + 7 % depuis trois mois.

Les taux d'intérêt pour un achat immobilier sont en France à 3,2 % sur 15 ans (selon pretto.fr) mais autour de 3,75 % en Grande-Bretagne (taux fixe pour 10 ans), alors qu'ils peuvent s'afficher à 6,5 % aux États-Unis, faisant fuir les potentiels investisseurs ou réapparaître des systèmes de « partage de la valeur » entre l'acheteur et son prêteur, qui rappellent la triste époque des subprimes...

Si on était capable d'aller à l'encontre des tendances du marché, ce serait le moment d'acheter un appartement donnant sur le golfe persique, avec des rabais de 50 %. Plus prudent, en région parisienne, des décotes de 10 % ne sont pas rares. Mais les vendeurs attendent que ça remonte et les acheteurs espèrent que ça va encore baisser. En attendant, les agences immobilières ferment, des notaires licencient...

Le marasme, qui fait envisager des « croissances » à 0 % parce qu'on n'ose pas prononcer le mot de réces-

sion, menace. Historiquement, en France, on amortit ce genre de choc mieux que nos partenaires ou concurrents, mais on a plus de mal à rebondir ensuite. Le poids de notre administration, la faiblesse de nos institutions voire de notre personnel politique, fournissent autant d'explications qui n'expliquent pas tout.

F. A.

Ça pique !

Le moustique tigre, tout petit et qui pique le jour et non plus seulement de nuit, transmet des maladies invalidantes : dengue, chikungunya, Zika. Parti de son sud natal il arrive désormais aux abords de la région parisienne malgré l'action des autorités censées multiplier les opérations de piégeage voire de démoustication ciblée.

On recommande de ne laisser aucune eau stagnante (soucoupes sous un pot de fleurs, vieux pneu, réservoir sans couvercle, gouttières...) où la femelle moustique (c'est elle qui prélève votre sang) pond ses œufs.

À l'intérieur de son domicile on peut recourir à des moustiquaires sur les fenêtres ou au-dessus du lit. La climatisation et même le simple ventilateur diluent le dioxyde de carbone que vous émettez et qui les attirent. Au-delà d'un coup de bombe insecticide (de moins en moins efficace car de nombreux produits nocifs ont été interdits), des appareils électriques diffusent des répulsifs ou insecticides (pyréthrinoides). Les appareils à ultraviolets sont déconseillés, car ils tuent les insectes utiles sans toucher les mous-

Requiem pour la présomption d'innocence dans l'état de droit

par Christian Fremaux

tiques. Les boîtiers à ultrasons et les bracelets à huiles essentielles relèvent de l'arnaque.

Pour les extérieurs on dispose de pièges à aspiration, émettant du CO2 grâce à une bonbonne de gaz. L'investissement est entre 400 et 1 700 euros, et la production du gaz revient de 150 à 400 euros par été selon la superficie. Certaines municipalités en équiper leurs jardins publics.

Au bureau, à l'école ou à l'hôpital, quelque chose a-t-il été prévu ? En dehors d'éventuels ventilateurs voire de climatisations, rien. Essayez des pulvérisations de produits répulsifs sur les parties de votre peau les plus vulnérables. Parmi les sprays vendus en pharmacie privilégiez ceux à base de Citriodol/PMD issu de l'eucalyptus citronné, donc naturel... Mais ce n'est efficace que durant quelques heures. Un jour, le problème deviendra politique.

P. C.

500 000 euros. Il était absent au tribunal pour cause d'hospitalisation. Son avocat a fait appel.

■ **Justice** : L'ancien ministre comorien Dhoir Dhoulkamal, qui a obtenu la nationalité française en 2000, a été condamné, en son absence, par le tribunal pénal de Saint-Denis de la Réunion, à deux ans de prison ferme. Il a perçu indûment, avec sa femme, plus 340 000 euros de prestations sociales françaises.

■ **Disparition** : Le sociologue Edgar Morin est mort le 29 mai à l'âge de 104 ans.

Comme il ne faut toucher aux lois et à la Constitution que d'une main tremblante, on doit essayer d'être nuancé quand on parle de justice en général. Celle-ci n'est ni à blâmer ni à louer. Elle n'est pas binaire et ne définit pas ce qu'est le bien qui se distingue de la morale ou ce qu'est le mal. Elle applique les textes. L'opinion publique par nature volatile et changeante ne doit pas être son guide. La Justice est le reflet de la société et les hommes et les femmes qui la composent doivent être supposés sincères et neutres. Sauf quelques brebis égarées dans l'idéologie on le sait. C'est le prince de Talleyrand qui a dit : « appuyez-vous sur les principes ils finissent par céder ».

L'état de droit (avec un petit e) qui protège de l'arbitraire de la puissance publique (l'Etat avec un E majuscule n'a pas de droits personnels) et que chacun revendique avec des intentions contraires, n'est pas que la Justice. C'est aussi la séparation des pouvoirs, des élections libres dont on respecte les résultats sans les saboter dans la rue ou les nier, dans un régime républicain de préférence. A chaque fois qu'une loi ne plaît pas certains disent qu'elle est liberticide bien que votée par les parlementaires et remet en cause l'état de droit. Non, l'état de droit doit rester immuable mais on a le devoir de changer les lois pour adapter notre arsenal juridique et judiciaire aux nouveaux paradigmes et défis de toute nature et pour protéger la nation contre des pertes de souveraineté. Il n'est pas interdit de croire que la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme s'appuie sur les principes éthérés et très anciens d'une période révolue et ne correspond plus aux besoins de sécurité et de défense du pays. La France juge des actes réels commis par des individus très dangereux qui mettent en péril l'union nécessaire du peuple et nos valeurs. Elle ne peut être condamnée par une vision philosophique extérieure.

On a la légitimité de penser que notre

corpus législatif actuel est plus favorable aux délinquants qu'aux victimes. Et que la société a le droit de se défendre avec des lois plus sévères et plus efficaces. On ne doit pas avoir à choisir entre l'extension infinie des droits individuels et la protection collective active de ceux et celles qui forment la communauté nationale. Les deux approches sont compatibles si on n'oublie pas que le citoyen a aussi des obligations et des comptes à rendre. Le débat sur l'autorité et le renforcement du régalien, le respect de la loi qu'elle plaise ou non, l'identité, l'égalité dans les territoires qui n'appartiennent à aucun clan, une justice performante, sera à trancher par l'élection.

En attendant évoquons la présomption d'innocence. Qui est d'actualité et qui a du plomb dans l'aile. L'article 1111-1 du code de procédure pénale dispose : « toute personne suspectée ou poursuivie est présumée innocente tant que sa culpabilité n'a pas été établie. Les atteintes à sa présomption d'innocence sont prévenues, réparées et réprimées dans les conditions prévues par la loi ». Les sanctions pour violation de la présomption d'innocence sont rarissimes et souvent accompagnées d'autres préjudices à apprécier. L'article 6-2 de la Convention européenne des droits de l'homme conforte le principe. Dans la pratique on constate que cette présomption est devenue de culpabilité préjugée. Et dans tous les domaines qui intéressent le public : notamment la politique, l'argent public, les personnalités du showbiz qui font le buzz. Avec effet retour. C'est comme les jeux du cirque à Rome. On attend que César en l'occurrence les procureurs baissent le pouce sur la dénonciation de faits et que l'enquête démarre. Ceux et celles qui se plaignent se dénomment immédiatement victimes comme si leur simple parole suffisait. Ou si le nombre d'affaires et des circonstances similaires traduisaient une culpabilité qui va de soi.

Dès le signalement pourquoi ne pas envoyer directement l'individu concer-

né devant le tribunal correctionnel ou la cour d'assises : certains se passeraient bien des épisodes longs de la justice, des contraintes légales « tatillonnes » qui font perdre du temps, des confrontations, de la réalité des faits, des preuves ou du faisceau d'indices concordants... Sans que l'on tienne compte de la prescription de droit essentielle pour tout le monde. Si tout devient imprescriptible attention dégâts. Le concerné doit immédiatement se retirer de la scène, voire expier sa faute en s'excusant et acheter la corde qu'il se mettra au cou. Il doit s'auto-punir, ne plus travailler, raser les murs, et tout avouer même ce qu'il n'a pas fait. Se défendre est déjà le signe de sa mauvaise foi et un élément accablant. Si son avocat qui doute de la vérité révélée est considéré comme trop virulent sinon violent verbalement contre des personnes supposées apeurées, on ajoutera la sanction supplémentaire de victimisation secondaire.

C'est grave car ce qui arrive aux puissants peut survenir aussi au quidam qui n'est soutenu par personne et n'a pas de fan-club. La procédure protège ainsi que la loi et c'est la liberté de dire ce qu'on pense vrai sans contradiction qui opprime et fait pression. Sans négliger la souffrance de celui qui se plaint même des années plus tard.

Le tribunal médiatique juge en continu à partir de vérifications orientées sans règles légales ou déontologiques avé-

rées de ses prétendus spécialistes qui se prennent pour des policiers ou des juges. Des « révélations » ont lieu selon des sources confidentielles de la presse. Et si l'on ne sait pas vraiment, la répétition ad nauseam du nom et des faits théoriques peut faire croire à une responsabilité certaine. En y ajoutant que l'individu est naturellement présumé innocent. C'est du n'importe quoi. Mais le mal est fait. Je ne sais pas si le plaignant est plus soulagé pour autant ? Mort au vaincu.

Si plus tard l'individu est acquitté, relaxé ou a bénéficié d'un non-lieu, on dira que la décision judiciaire n'efface pas les faits et que rien ne change. La justice est peu à côté du sentiment d'avoir raison du plaignant. On ne se justifie jamais d'avoir eu tort. Ou d'avoir cru à sa vision discutable de l'histoire. La présomption d'innocence est un leurre et est devenue un tigre de papier : il recule au moindre frémissement car il ne faut pas déplaire à l'opinion publique ou à des combattants d'une cause. Un individu peut être sacrifié pour le confort intellectuel et moral d'autres. C'est l'évolution de la société. Pourvu que cela ne dure pas comme aurait dit peut-être la mère de Napoléon.

Bien sûr quand l'individu est pris en flagrant délit ou crime, qu'il reconnaît les faits, qu'il avoue sa culpabilité, ajouter qu'il est présumé innocent est grotesque.

C. F.

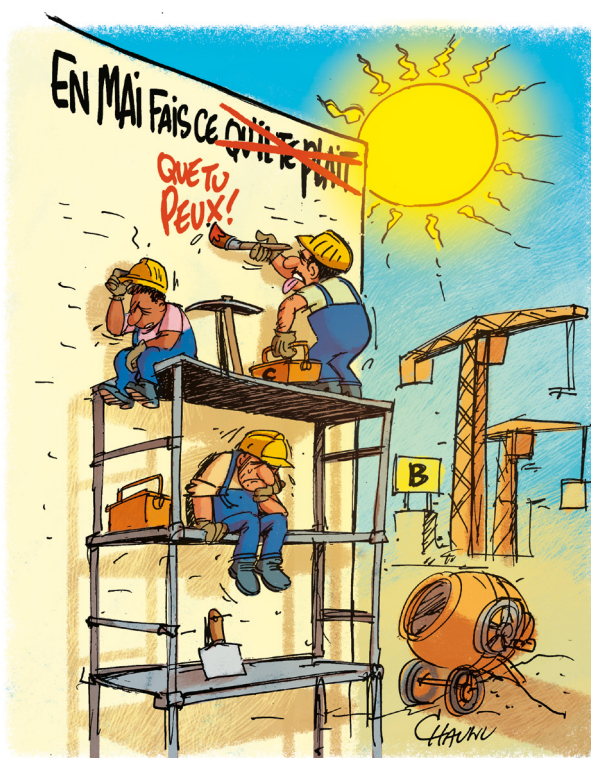
■ **Iran** : Du 25 au 28 mai, la Marine américaine a effectué plusieurs raids limités contre des positions iraniennes. Les Iraniens ont riposté par le tir d'un missile balistique sur le Koweït le 27 mai, et des tirs de semence contre des navires cherchant à franchir le détroit d'Ormuz sans leur autorisation. Les négociations avec les Américains ne sont pas rompues.

■ **Liban** : Malgré un cessez-le-feu officiel, des bombardements ciblés israéliens ont fait au moins 60 morts au Sud Liban depuis le 25 mai. Le ministère de la Santé libanais comptabilise plus de 3 300 Libanais tués dans des attaques israéliennes depuis mars. Des militaires libanais et israéliens se sont rencontrés au Pentagone le 29 mai. Le 27 mai une femme sergent israélienne a été tuée par un drone du Hezbollah au nord d'Israël. Le 31 mai, les troupes israéliennes se sont emparées des ruines de la forteresse médiévale de Beaufort sur lequel elles ont planté le drapeau israélien.

■ **Ukraine** : La défense aérienne ukrainienne a annoncé le 30 mai avoir intercepté 5 missiles scander et 279 drones sur les 290 lancés par la Russie dans la nuit du 29 au 30. Les Ukrainiens ont visé un pétrolier dans le port de Tahanrog dans l'oblast de Rostov au sud de la Russie. Ils ont revendiqué des frappes de drones à plus de 1 250 km à l'intérieur du territoire russe le 30 mai.

■ **Religion** : La Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (disciples de Mgr Lefebvre) a annoncé le 26 mai les noms de quatre jeunes prêtres qui seront ordonnés évêques à Écône le 1er juillet : un Suisse, un Américain et deux Français.

■ **Venezuela** : Le banquier français de gauche Matthieu Pigasse, a obtenu le mandat de restructurer la dette vénézuélienne (150 milliards de



La Nation Française

directeur de la publication :
Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip

60, rue de Fontenay
92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre

N° TVA intracommunautaire

FR21418382149

ISSN 2967-2988

Imprimé par nos soins.

Les 186 précédents numéros
sont tous disponibles gratuitement
à cette adresse :

<https://www.archivesroyalistes.org/-La-Nation-Francaise->

Silicon Valley et Vatican

Si l'encyclique « Magnifica Humanitas », publiée le 26 mai, revêt une portée universelle, le Pape Léon XIV s'est adressé directement à « ceux qui développent les intelligences artificielles » auxquels il reconnaît qu'ils « participent, d'une certaine manière, à l'acte divin de la Création » (§111). Les journalistes accrédités à San Francisco sont à l'écoute des responsables de la Silicon Valley. Le New York Times a situé d'emblée le dilemme : « Le pape américain défie-t-il les sociétés de la tech ou la tech va-t-elle prendre le pas sur la papauté ? ».

Le directeur de l'Institut français des Relations internationales (IFRI), Thomas Gomart, avait préfiguré cette rivalité dans un ouvrage publié en janvier : « Qui contrôle qui ? Les nouveaux rapports de force mondiaux » présentant dans son dernier chapitre un tel binôme : « le Vatican et Silicon Valley ».

L'article du *New York Times* souligne l'importance du moment, car c'est la première fois que la Silicon Valley depuis cinquante ans qu'elle rencontre un tel défi. Il l'explique par le fait que le développement de ces technologies a pris un caractère métaphysique. L'on parle couramment de nouvelle religion, par opposition à l'ancienne dont Rome est le dépositaire. « Il y a vingt ans, l'idée même d'une confrontation entre un pape et la Silicon Valley était impensable. Or dans les dernières années, la tech est entrée dans des domaines qui étaient considérés jusqu'alors comme religieux par nature. »

Le pape défend ainsi sa « part de marché ». Une tribune catholique lui reproche de ne pas « entrer en guerre ouverte » contre les géants de la tech. La réponse serait qu'il partirait vaincu d'avance. Personne ne se fait d'illusion. Léon XIV ne veut pas condamner (comme un nouveau Syllabus) mais entrer en « conversation », être reconnu comme un acteur du débat, un « confesseur » de ce nouveau pouvoir, et non de chercher à s'y substituer ou s'en abstraire. C'est ainsi que le pape a pu gagner déjà à sa cause l'un des nouveaux patrons, Christopher Olah, cofondateur d'Anthropic, qui se veut plus « éthique » que ses concurrents et était présent à ses côtés à Rome. Le chemin est long tant ce monde des ingénieurs de la tech est « séculier », voire ouvertement athée, même s'il est travaillé par des visions millénaristes. L'enjeu est de savoir s'il suscitera une nouvelle religion (ou plusieurs, comme cela a déjà commencé) ou s'il s'avérera finalement compatible avec l'ancienne.

À ce jour, aucun des grands esprits de la Silicon Valley n'a réagi – pas plus que le catholique vice-président J. D. Vance. Indifférence ? Respect ? Ils vont devoir dire quelque chose, estiment les commentateurs, ne serait-ce qu'en termes d'image. Le pape s'en est pris à eux collectivement, en tant qu'oligarchie et que monopole, ce qui conforme que l'enjeu est un enjeu non de science mais de pouvoir.

Dominique Decherf

Vietnam

Le 19 mai, le comité populaire de Hanoï et le conglomérat Vingroup ont lancé les travaux de l'« axe spatial de la route nationale 1 A » budgétisés pour l'équivalent de 6,1 milliards de dollars. Il s'agit d'une autoroute urbaine de 36,4 km sur une largeur maximale de 90 m, qui traversera 18 arrondissements et communes du sud de Hanoï : 10 voies principales et 6 annexes. On y roulera à 80 km/h avec des systèmes de régulation recourant à l'Intelligence artificielle. Le plus étonnant pour un Français qui suit, depuis 2018, les péripéties judiciaires de la modeste A69 entre Toulouse et Castres, est que le projet est censé avoir abouti dès 2027.

Il est jugé vital pour une rénovation de la capitale qui passe par la démolition de quartiers entiers et la reconstruction en beaucoup plus haut. Un plan directeur à 100 ans (!) vise à faire passer la population de l'agglomération de 8,8 millions à 20 millions... en 2065, avec des étapes dûment chiffrées. Si tout fonctionne comme prévu par le Parti, la ville disposera alors également de 1 200 km de métro dont chaque station desservira de nouvelles forêts de tours de logements, de bureaux et des équipements culturels comme le nouvel opéra de Hanoï, conçu par l'agence de Renzo Piano (l'architecte italien à qui l'on doit notre centre Pompidou) et dont l'inauguration est également prévue pour 2027.

Cette politique accélérée d'aménagement XXL doit s'étendre à tout le pays, avec un TGV Nord-Sud jusqu'à Hô Chi Minh-Ville, qui n'est pas en reste pour démolir et reconstruire...

La communication du Parti insiste sur l'enthousiasme des populations concernées par la « libération » des terrains sur lesquels elles habitaient jusque-là et la transparence des processus d'indemnisation et de relogement. Le Parti assure avoir tiré les leçons de la crise du secteur de l'immobilier en Chine, plombé par des opérations ultra-spéculatives. Le mot de corruption n'est jamais prononcé.

Frédéric Aimard

Mississippi

Les quelque 3 millions d'habitants de l'État du Mississippi (dans le delta du fleuve du même nom, au sud des États-Unis, sur le golfe du Mexique...) sont considérés par les Nord-Américains comme les plus pauvres d'entre eux. Produit intérieur brut par habitant : 56 000 dollars, alors que la moyenne nationale est de 85 000. Au Mississippi, le salaire médian d'un travailleur à temps plein est de 48 300 dollars par an (64 000 dans le reste du pays). Le nombre des diplômés est faible. Le taux de pauvreté frôle les 20 %. 11 % de la population ne dispose d'aucune assurance sociale.

Cependant cet État, essentiellement agricole, a connu une croissance économique de 4,2 % en 2024 (1,8 % en 2025). L'augmentation conjoncturelle des prix des productions agricoles explique ces variations. L'instauration d'un taux unique d'imposition à 4,7 %, une possibilité pour les entreprises d'amortir rapidement leurs investissements, un effort ciblé sur la formation professionnelle... ont aussi un effet favorable. Nissan

dollars) avec son partenaire la banque américaine Centerview.

■ **Japon** : Les résultats du dernier recensement ont été publiés le 29 mai : 123,2 millions habitants. Avec un taux de natalité de 1,2, l'archipel a perdu 3 millions d'habitants depuis 2020 et reste le pays le plus âgé du monde si on excepte Monaco.

■ **Chine** : 84 mineurs ont été tués et 128 blessés par une explosion de gaz, parmi 250 personnes en activité dans une mine de charbon à Liushenyu, province du Shanxi, le 29 mai. La société minière n'aurait pas respecté les normes de sécurité selon les premiers éléments de l'enquête.

■ **Disparition** : Le saxophoniste américain Sonny Rollins est mort à 95 ans le 25 mai.

et Toyota ont choisi cet État pour leurs futures usines. Des data centers s'y installent pour les prix faibles de l'électricité grâce aux gisements proches de gaz naturel, au réacteur nucléaire de Port Gibson, aux parcs de panneaux solaires...

Le 17 mai, une chroniqueuse du Washington Post s'est livrée à un exercice, habituel de ce côté de l'Atlantique, de plus ou moins humoristique « French bashing ». Elle a comparé la situation de la France avec celle du Mississippi, à notre détriment. Chez nous le PIB par habitant serait d'environ 61 000 dollars, proche de celui du Mississippi, mais le salaire médian net serait d'à peine 31 000 dollars (donc en dessous), et la croissance... Ces chiffres sont à relativiser. Ils expriment cependant un déclassement de notre économie, rattrapée par l'Italie ou la Pologne.

Notre art de vivre et nos 35 heures font de nous des privilégiés ? Ou de futures victimes... Pas besoin d'être Américain pour s'en douter.

F.A.

Trump

Le politologue Alain Bauer juge que « Trump bluffe parce qu'il joue au poker menteur avec des Iraniens qui jouent aux échecs menteurs ». Il faut en effet constater la difficulté d'aller au-delà des vidéos de propagande et des commentaires à l'emporte-pièce ne satisfaisant que les égos.

On ne doit pas prendre le président américain pour un idiot. Ses bras de fer avec le Canada et le Mexique se sont soldés par une révision des échanges commerciaux et un contrôle renforcé de l'immigration. Le Venezuela de Nicolás Maduro a été vassalisé en même temps que son pétrole passait sous contrôle étasunien — ce qui incite les dirigeants cubains à la réflexion. Au Groenland, après une approche heurtant délibérément les Européens, un contrôle militaire plus poussé se met en place avec le projet réaffirmé par son envoyé spécial de trois nouvelles bases destinées à contrôler l'accès à l'Atlantique Nord.

Enfin, puisqu'on parle beaucoup du détroit d'Ormuz et de son éventuel contournement par des oléoducs plus importants que les actuels, on notera que Washington conserve un œil sur les détroits très importants, de Taïwan et de Malacca, où Pékin s'active également.

Jean Étèveaux

Le philosophe, l'actrice et

par Fabrice de Chanceuil

Il y a dix ans, le 9 septembre 2016, Edgar Morin lançait un appel à Bordeaux pour sauver la planète. Le même appel pourrait être lancé aujourd'hui car il n'y a eu guère de changements depuis...

Non, le célèbre naturaliste anglais n'a pas poussé un cri de l'Abbaye de Westminster où il repose depuis 1882, mais l'appel de Darwin qui vient d'être lancé doit son nom au groupement d'entreprises Darwin Écosystème installé à Bordeaux et qui se présente comme un lieu alternatif dédié à la coopération économique, à la transition écologique et à l'entrepreneuriat social. Le lieu et son nom étaient donc prédestinés pour cet appel qui a retenti le 10 septembre à l'occasion de l'éco-festival « Océan Climax » dédié à la protection du climat et des océans.

Cette manifestation a rassemblé pendant quatre jours 30 000 festivaliers invités par dix-sept organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant dans les secteurs de l'environnement et des droits de l'Homme. Moins d'un an après la conclusion de l'accord de Paris et quelques jours après l'annonce de sa ratification par la Chine et les États-Unis, les organisateurs souhaitent poursuivre la mobilisation de la société civile afin d'accélérer la transition énergétique et appeler l'attention sur l'accueil des réfugiés climatiques, autant de sujets qu'ils voudraient voir en bonne place dans le programme des candidats à l'élection présidentielle de 2017.

Lu à plusieurs voix dont celle du philosophe Edgar Morin et de l'actrice Ma-

rion Cotillard, l'appel, qui se veut une alerte, rappelle tout d'abord que « depuis Charles Darwin, nous savons que la plupart des espèces naissent, vivent et disparaissent (...) aucune d'entre elles (n'ayant) eu le choix de changer sa destinée ». Or, poursuit l'appel, « nous l'avons, nous savons ce qui nous arrive (...) nous connaissons la cause principale de notre extinction probable : l'utilisation massive des énergies fossiles, premier facteur du réchauffement de l'atmosphère et de l'acidification des océans (...) Ce n'est plus une hypothèse, c'est une réalité scientifique dont nous mesurons déjà les effets ». L'appel fait ainsi mention de la multiplication des catastrophes naturelles, de l'augmentation du niveau de la mer et de l'extinction accélérée des espèces, sources de tensions sociales voire de conflits armés entraînant un exil forcé de populations vers des zones épargnées, du moins pour le moment.

« Agissons-nous ? » interroge encore l'appel qui, d'une façon désabusée, enchaîne en disant : « Nous nous réunissons, nous discutons, nous veillons à penser, à réfléchir » tout en faisant crédit à la COP 21 d'avoir fixé des objectifs afin de contenir le réchauffement de la planète. « Comment y parvenir, interroge-t-il encore ? », apportant lui-même la réponse constituée par la cessation de l'extraction des énergies fossiles et un choix résolu en faveur d'une société

le dinosaure

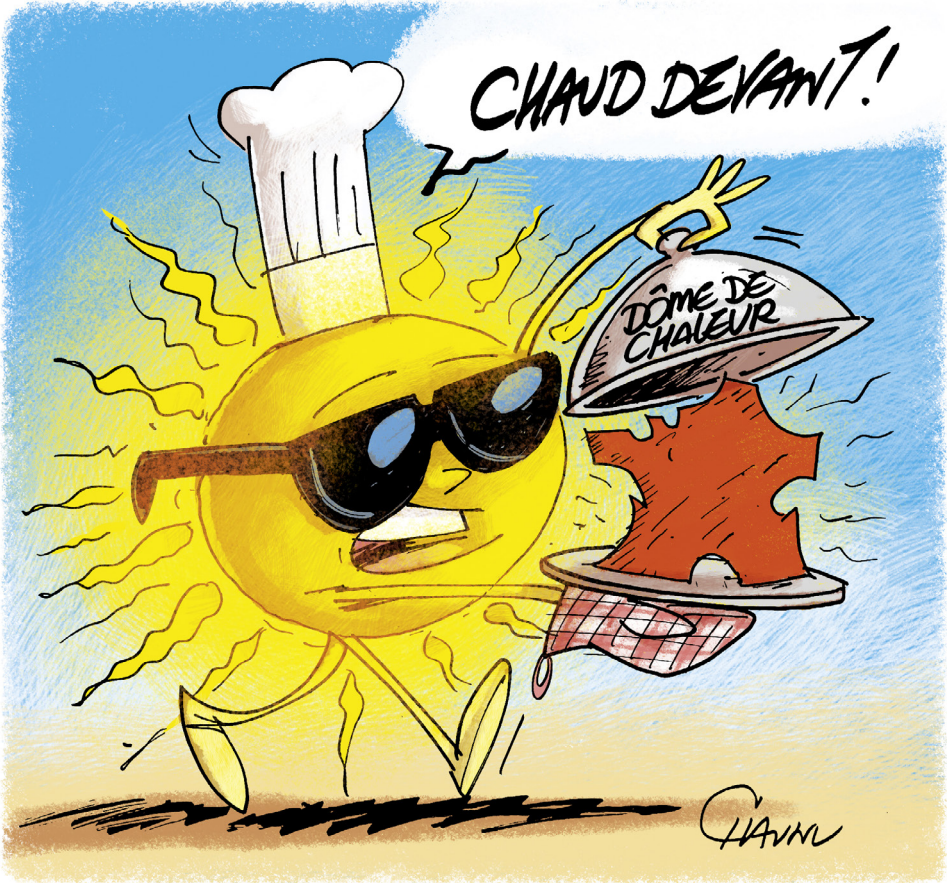
té sobre et efficace à travers le développement des énergies renouvelables, faute de quoi « nous disparaîtrons, victimes d'un astéroïde pernicieux : celui de notre inaction ».

Pourtant, les signataires de l'appel reconnaissent l'effort que représente la loi de transition énergétique de 2015 dont les objectifs « vont dans le bon sens » mais de manière insuffisante à leur yeux. « Le temps presse, il est urgent de passer à la vitesse supérieure », disent-ils, car, à la manière des réalisateurs du film *Demain*, ils pensent qu'« il n'est pas trop tard pour agir, pour s'adapter et survivre ensemble ». Pour cela, ils demandent de « planifier une réponse nationale, séquencée (afin d') éviter une crise sociale et économique sans précédent », message spécialement destiné aux candidats à l'élection présidentielle qui seront en particulier jugés sur leur engagement à « initier un plan de sortie de l'exploration et de l'exploitation des énergies fossiles pendant leur mandat ».

Et les rédacteurs de l'appel de conclure : « Les dinosaures n'ont pas eu le choix, nous l'avons ».

L'alerte a été chaude et le restera si elle devait demeurer sans effet. Elle n'est pas contestable et elle doit être entendue pour que survive l'espèce humaine. Mais au regard de l'écologie intégrale à laquelle nous appelle le Pape François, la survie de notre humanité passe aussi, pour ne pas dire d'abord, par le respect de la vie dans toutes ses dimensions.

Les dinosaures ne le savaient pas. Nous le savons. ■



Vers la béatification de Madame Élisabeth ?

Le 13 mai 2026, a été clôturée l'enquête du diocèse de Paris sur la cause de béatification de Madame Élisabeth de France, sœur de Louis XVI, guillotinée à l'âge de 30 ans le 10 mai 1794. Le dicastère pour la cause des saints, à Rome, aura à se prononcer sur l'héroïcité des vertus de cette princesse, première étape vers une possible béatification.

Entretien avec le Père Xavier Snoek, postulateur diocésain pour la cause de béatification d'Élisabeth de France.

Qu'est-ce qu'un postulateur ?

Le postulateur d'une cause de béatification est en quelque sorte l'avocat de la candidate à la béatification. Il est nommé par l'association actrice (celle qui porte la cause) et confirmé par l'évêque du lieu. Il représente ceux qui veulent que la « candidate » soit béatifiée et qui se sont regroupés dans cette association actrice (en l'occurrence l'ABMEF). Dans la phase diocésaine il a d'abord à rédiger un « libelle » afin de convaincre les évêques de la Conférence épiscopale de l'opportunité d'ouvrir (ou de rouvrir) la cause, ainsi que le dicastère de la cause des saints. Si leurs avis sont favorables, l'évêque du lieu ouvre solennellement la cause par un décret et la « candidate » reçoit alors le titre de « servante de Dieu » qui est une première reconnaissance.

Ensuite tout au long de la procédure, le postulateur doit s'assurer que le travail s'effectue correctement (même s'il n'y a pas accès). Il donne une liste de témoins (dans le cas d'une cause historique, des témoins de renommée c'est-à-dire, des membres de la famille, des descendants des correspondantes de Madame Élisabeth, des auteurs de bio-



Mgr Janusz Blachowiak recevant, à la Nonciature de Paris, les cartons de dossiers remis par le Père Xavier Snoek.

graphies, des organisateurs de spectacle ou de conférences, des passionnés par la cause...). Il cherche lui-même des documents qu'il transmet à la commission historique. Il réceptionne les témoignages de grâces reçues par l'intercession de la Servante de Dieu. Il travaille pour cela à développer sa renommée (conférences,

messes, articles de presse, émissions radio ou TV). Au moment de la clôture c'est lui qui s'assure du transfert du dossier à Rome où un autre postulateur, résidant à Rome prendra le relais.

Pourquoi avez-vous été choisi ?

À l'époque j'étais le curé de l'église Sainte-Élisabeth

(de Hongrie), toute proche de l'emplacement de la Tour du Temple, et j'y célébrais, à la demande d'habitants du quartier, des messes annuelles pour Louis XVII et pour Élisabeth de France. Bien que je ne sois ni historien diplômé, ni canoniste, j'ai été, à ma grande surprise, désignée par l'archevêché et l'association actrice, dont je connaissais plusieurs membres, ceux-ci venant aux messes pour la princesse et pour son pauvre neveu.

En quoi est-ce important pour les catholiques que les vertus héroïques de cette princesse aient été reconnues ?

Élisabeth de France est une célibataire. Elle n'est pas religieuse. Elle vit dans le monde. Elle est intellectuelle et sportive. Il y a très peu de célibataires laïques canonisées. Elle peut donc être un beau modèle pour toutes celles, nombreuses aujourd'hui, qui subissent leur célibat et qui cherchent à donner un sens à leur vie. Élisabeth en se dévouant pour sa famille, mais aussi pour les enfants pauvres et malades, en soignant ses geôliers, en éduquant sa nièce à vivre en conditions extrêmes, et en prodiguant des conseils spirituels avisés



Les scellés sont apposés par le Chanoine Esposito, chancelier du diocèse de Paris, en l'église Sainte-Élisabeth de Hongrie.

à ses amis, fruits de sa vie de prière, peut les aider à accomplir leur vocation baptismale. De plus elle témoigne d'une foi extrêmement vive en la vie éternelle et d'une confiance inébranlable en la miséricorde divine. Sa spiritualité du Cœur de Jésus et du Cœur immaculé de Marie parle beaucoup à nos contemporains.

Pourquoi le dossier d'Élisabeth a-t-il pris autant de temps à être bouclé ?

Tout dépend ce qu'on regarde ! Si on part des tentatives de Sœur Aimée du Sacré-Cœur ocv, et de la duchesse Henriette de Vendôme, dans les années entre-deux-guerres, c'est d'abord parce que ces deux dames ne suivent pas la procédure imposée par l'Église. Elles connaissent beaucoup de monde. Elles rendent la cause très populaire, mais la cause ne semble pas avoir été officiellement ouverte à Paris ! Ce qui était la première étape nécessaire !

Ensuite lorsqu'en 1953 la cause est enfin ouverte par le Cardinal Feltin, il ne semble pas qu'on aille beaucoup plus loin. Les officiers de la cause (c'est-à-dire ceux qui sont en charge de l'enquête) ne semblent pas avoir

été nommés. Là encore, il semble que les personnes qui voulaient instruire la cause n'aient pas vraiment su comment faire, ni avoir cherché les conseils là où il le fallait. Puis, vieillissants, ils se sont découragés et ont plus ou moins renoncé. Les années 1970 n'étaient pas favorables aux béatifications.

Il a fallu attendre Jean-Paul II pour que de nombreuses causes soient relancées ou ouvertes et aboutissent. Il faut aussi que ceux qui veulent la béatification s'érigent en association privée du diocèse du lieu de décès. C'est une portion du peuple de Dieu qui doit demander la béatification. Si elle n'existe pas ou si elle n'est pas reconnue dans l'Église. Rien ne peut se faire. Quant à la période depuis la réouverture en 2016, je pense qu'elle n'est pas si longue. On a encore trouvé des documents en mars 2026 ! La cause de SAIR Zita, ouverte avant, n'est pas achevée, et pourtant beaucoup de monde y travaille ! Et bien je crois qu'il faut plutôt se réjouir d'avoir réussi à clore le dossier en un peu moins de 10 ans. On le doit à l'acharnement de l'historienne Dominique Sabourdin-Perrin.

Quelles ont été les principales difficultés historiques que vous avez dû trancher ? Y avait-il des obstacles religieux ou bien politiques ?

Le problème est que beaucoup d'auteurs se copient les uns les autres. Ce n'est pas parce que tel fait est dans la plupart des livres qu'il est authentifié ! L'enjeu est de chercher à cerner au plus près le personnage lui-même.

Bien sûr, certains s'étonneront qu'on envisage de béatifier une princesse d'autrefois au XXI^e siècle. Il faut passer outre. Sa vie est comparable à celle de bien des femmes d'aujourd'hui, les cérémonies à la Cour en moins, mais finalement elles tiennent peu de place dans sa vie. Elle n'a pas eu de rôle politique et cela n'a donc pas d'impact dans ce domaine.

Enfin, certains auraient voulu qu'elle soit reconnue martyre (ce qui la dispenserait du miracle !) mais dans l'acte d'accusation du tribunal révolutionnaire, rien ne semble concerner sa foi et sa piété. Ce n'est pas parce qu'elle est morte guillotinée, donc de mort violente et injuste, qu'elle est martyre. Pour l'Église il faudrait qu'elle soit morte précisé-

ment « *en haine de la foi* ». Elle serait religieuse et aurait été arrêtée à ce titre, ce serait le cas. Même si, en fait, elle meurt de son engagement auprès des siens, motivé par sa foi et sa vive charité.

Quelles sont les chances d'une béatification prochaine ?

Pour qu'Élisabeth de France soit béatifiée il faudra qu'il y ait un miracle reconnu officiellement par son intercession. Deux miracles auraient bien été obtenus par son intercession, mais aucune étude scientifique des cas n'avait été réalisée, or cela est nécessaire. Il nous reste donc à la prier pour ceux qui sont malades !

Que faire d'autre aujourd'hui pour que la cause aboutisse ?

Travailler à la renommée d'Élisabeth de France, voire financer les travaux (par exemple l'édition de la *Positio*, ouvrage de synthèse du dossier, rédigé par le Postulateur romain coûtera cher, car il en faudra un exemplaire pour chacun des membres du dicastère et cela reste un tirage limité)...

**propos recueillis
par Frédéric Aimard**

Le tombeau d'Alexandre

par Philippe Delorme



Où sont les restes du plus grand conquérant de tous les temps ? Ils auraient été enterrés en Égypte, à l'initiative de l'un de ses généraux.

« Il mourut après avoir régné douze ans et sept mois, en ayant fait davantage que tous les rois avant lui et ceux qui l'ont suivi jusqu'à aujourd'hui. »

Telle est l'épilogue de Diodore de Sicile à sa *Vie d'Alexandre le Grand*. Emporté par une fièvre maligne, à Babylone, le 11 juin 323 av. J.-C., le héros de trente-deux ans est placé dans un sarcophage d'or, entouré d'aromates et revêtu de son manteau de pourpre. Les diadoques – les généraux qui vont bientôt se partager son empire – décident de ramener son corps à Aigai, la capitale du royaume de Macédoine, non loin de l'actuelle Vergina, auprès de ses ancêtres.

Sur la route, en Syrie, l'un d'entre eux, Ptolémée, satrape d'Égypte, va détourner la procession funéraire pour emporter le cercueil à Memphis et le placer dans le temple de Nectanébo II,

le dernier pharaon de la XXX^e dynastie, auquel Alexandre a succédé. En 280, son fils, Ptolémée II Philadelphe, le transfère à Alexandrie où, à la fin du même siècle, Ptolémée IV Philopator lui fait édifier un somptueux mausolée, nommé en grec *Sôma* – le Corps – ou *Sêma* – la Sépulture. L'édifice aurait comporté une chambre souterraine, recouverte par un monticule de pierres, selon la tradition macédonienne.

Lieu de culte, visité par plusieurs empereurs romains, le *Sôma* sera ensuite détruite par les séismes et les raz-de-marée qui ravageront Alexandrie, avant même que l'édit de Théodose Ier, en 391 ap. J.-C., ne prescrive l'éradication des dernières traces de paganisme.

Depuis le XIX^e siècle, cent-quarante campagnes de fouilles ont été entreprises pour retrouver le tombeau, en vain. En 1906, la découverte d'une antichambre d'albâtre, dans les ruines du

cimetière latin de Terra Santa, laisse entrevoir un espoir que des recherches plus récentes n'ont pas confirmé.

Depuis 2001, l'archéologue Calliope Limneos-Papakosta creuse sans relâche le sous-sol des jardins de Shalalat, où se situait le quartier royal, au cœur de la vieille Alexandrie. Mais certains spécialistes croient que le conquérant de l'Asie aurait plutôt choisi pour demeure d'éternité l'oasis de Siwa, dont l'oracle l'avait déclaré fils du dieu Amon. D'autres penchent pour le tumulus de Kasta, sur le site hellénique d'Amphipolis. À moins que l'illustre dépouille n'ait été dérobée au IX^e siècle par deux marchands vénitiens, et ne repose maintenant sous le maître-autel de la basilique Saint-Marc. ■

Philippe Delorme a lancé un nouveau site Youtube à l'occasion du premier volume de ses Nouveaux mystères de l'Histoire (éd. France-Empire).

<https://www.youtube.com/watch?v=cc-VUthIJgkY>